



Tours, le 20 avril 2018

Nous, personnels syndiqués et non-syndiqués du SPIP d'Indre et Loire, réunis en Assemblée Générale le 20 avril 2018, prenons acte du report au 1er février 2019 de la réforme statutaire pour 3000 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, qui assurent l'accompagnement sociojudiciaire de plus de 250000 condamnés et prévenus tant en milieu ouvert que fermé.

A la majorité des agents présents il a été décidé *de suspendre les modalités du mouvement de contestation telles que définies précédemment.* Toutefois, un bandeau sera affiché sur l'ensemble des mails envoyés afin de signaler ***le maintien de notre vigilance quant aux engagements pris par le gouvernement.***

Par ailleurs, nous nous joignons aux inquiétudes de l'ensemble des acteurs de la justice concernant le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice.

Pour la défense du service publique de la justice, de notre bien commun, restons mobilisés !

La CGT-SPIP Centre Val de Loire